

Codes NC8 supprimés 2024

CN8	Description	Unité supp.
0803 90 10	Bananes, fraîches (à l'excl. des plantains)	-
2002 10 10	Tomates pelées, entières ou en morceaux, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique	-
2002 90 31	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche $\geq 12\%$ mais $\leq 30\%$, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	-
2002 90 39	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche $\geq 12\%$ mais $\leq 30\%$, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	-
2002 90 91	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche $> 30\%$, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	-
2002 90 99	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche $> 30\%$, en emballages immédiats d'un contenu net ≤ 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)	-
3915 10 00	Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène	-
3915 90 80	Déchets, rognures et débris de matières plastiques (à l'excl. des polymères de l'éthylène, du styrène, du chlorure de vinyle et du propylène)	-
5007 20 61	Tissus serrés, contenant $\geq 85\%$ en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, en fils de diverses couleurs, d'une largeur > 57 cm mais ≤ 75 cm (à l'excl. des crêpes ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	m2
5007 20 69	Tissus serrés, contenant $\geq 85\%$ en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette, en fils de diverses couleurs (à l'excl. des crêpes, des tissus d'une largeur > 57 cm mais ≤ 75 cm ainsi que des pongés, habutaï, honan, shantoung, corah et tissus simil. d'Extrême-Orient, de soie pure)	m2
5603 14 90	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)	-
5603 94 90	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)	-
7019 62 00	Étoffes de stratifils (rovings) de fibres de verre, à maille fermée, liées mécaniquement (à l'exclusion des étoffes tissées)	-
9013 80 00	Appareils et instruments d'optique, n.d.a. dans le chapitre 90	-
9401 99 90	Parties de sièges, n.d.a. (à l'exclusion des articles en bois)	-